

ont parfaitement le droit de dire ce qu'ils pensent des dispositions du projet de loi. Il est parfaitement vrai que nous avons combattu certains articles de toutes nos forces. Nous avons fait de même chaque fois qu'une mesure semblable nous a été présentée. En outre, si cette législature est appelée à tenir une autre session, il faudra sans doute recommencer, car je ne conçois pas que la situation se rétablisse entièrement tant que le Gouvernement actuel persistera dans sa politique.

Sans entrer dans trop de détails, je me permets de dire que le Gouvernement est arrivé aux affaires grâce aux abondantes promesses qu'il a faites aux électeurs. Ce n'est pas l'allègement mais la cessation du chômage qu'il a promis. Et ce n'est pas la seule promesse qu'il ait faite en 1930. On a dit que le chômage était devenu tel qu'il constituait un problème trop lourd pour les municipalités et les provinces et que le gouvernement fédéral devait s'en charger. A toutes les tribunes populaires, on ridiculisa les propositions du chef actuel de l'opposition. Il soutenait, lui, que le soulagement du chômage devait être œuvre des provinces, à laquelle le gouvernement fédéral contribuerait au besoin. Pourquoi le chef du gouvernement actuel et ses lieutenants se moquaient-ils des dirigeants? "Lorsque nous serons au pouvoir, disaient-ils, nous mettrons fin au chômage". Le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) avait si peu de doute qu'il s'écarterait: "Donnez-nous la direction des affaires et dans trois jours il ne sera plus question de chômage". Je n'ai pas sa formule ici, mais je l'ai sur mon pupitre en haut.

M. CANTLEY: Vous ne la trouverez pas de sitôt.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je puis la montrer et je ne crois pas que le ministre la nie.

M. MCGIBBON: Il a dit qu'il ferait adopter une loi dans trois jours.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il a dit qu'il mettrait fin au chômage en trois jours. Voilà ce que j'affirme.

M. CANTLEY: Vous ne vous en tirerez pas comme cela.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Oui, certes.

M. CANTLEY: Non pas.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Et je ne manquerai pas de compagnie. J'ignore si l'honorable député qui vient d'interrompre était l'un des coupables. Je ne le crois pas; il est trop exercé au jeu pour s'exposer ainsi.

M. CANTLEY: Vous voilà essayant de vous en tirer.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): J'ai à la main le remède que depuis trois ans le Gouvernement applique au chômage. Rien autre que l'aumône qu'il ridiculisait tant. S'il est convenu que dans les camps qui opèrent sous la surveillance de l'honorable ministre de la Défense nationale on ne travaille pas pour un salaire alors c'est une aumône qu'on reçoit. Le secours fourni par les municipalités et les provinces n'est rien autre que la charité directe. Le Gouvernement ne songe pas à s'excuser de cette situation. L'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a eu raison, je crois, de dire cet après-midi que nous nous attendions à plus que ce que nous avons reçu. C'est un des reproches que j'adresse au Gouvernement. Je vais trouver à redire aussi au sujet des promesses que l'on n'a pas tenues. Ce qui est pis encore, c'est que les membres du Gouvernement ont fait volte-face et ont adopté le principe même qu'ils avaient désapprouvé, c'est-à-dire la distribution des secours par l'intermédiaire des provinces et ensuite par les municipalités. Je ne puis comprendre comment ils peuvent s'attendre à ce qu'on ne les censure pas à ce sujet. Il est vrai qu'ils disent aujourd'hui, et c'est bien tard, avoir découvert qu'il était impossible d'agir directement, parce qu'ils n'ont pas droit de juridiction. Je tiens à appeler leur attention cependant, sur le fait qu'à certains points de vue, ils ont bel et bien agi directement. Il est évident que les secours accordés dans les camps constituent une intervention directe. A ce propos, les secours ont été accordés par l'intermédiaire d'agences dans les provinces. Je désire appeler l'attention des membres de la Chambre sur le fait que l'exécution de ce programme n'était pas approuvée par les membres du cabinet, mais qu'au contraire ils s'en moquaient. Ils ont constaté qu'une fois rendus au pouvoir ils n'ont pas pu réaliser leurs promesses.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour discuter bien au long toutes ces questions, mais je voudrais appeler l'attention de nos collègues sur le deuxième point important de ce projet de loi, je veux dire l'importance des pouvoirs que veut obtenir le Gouvernement, malgré qu'il intervienne par l'intermédiaire des agences provinciales. Que veut-il donc? Il veut obtenir des pouvoirs qui infirment toutes les lois. Il désire se faire conférer le seul pouvoir que peut exercer le Parlement pour avoir la haute main sur l'Exécutif. Mais pourquoi donc veut-il ce pouvoir? On nous dit que dans le passé le Gouvernement ne s'est servi de ce pouvoir qu'une